Selim Derkaoui

LAISSE PAS TRAINER TON FILS

Comment l'État criminalise les mères seules

LES
LIENS QUI
LIBÈRENT

LAISSE PAS TRAÎNER TON FILS

Aujourd'hui en France, une famille sur quatre est dite «monoparentale», et 82 % sont des mères qui élèvent seules leurs enfants. Leur nombre ne cesse de croître et la majorité d'entre elles sont précaires. Un phénomène largement occulté. Mais quand la sphère politico-médiatique s'en empare, c'est pour le déformer à ses propres fins.
D'un côté, les mères isolées des milieux ruraux sont ignorées ou infantilisées par le gouvernement, puis réprimées quand elles enfilent un gilet jaune. De l'autre, les classes dominantes et l'extrême droite mobilisent l'imaginaire de la mère seule maghrébine ou noire, «assistée», pour mieux diviser les classes laborieuses. Ces femmes sont sans cesse confrontées à des préjugés racistes et sexistes, accusées de profiter de leurs allocations, et voient leurs enfants méprisés et criminalisés. C'est le cas de Mounia, la maman de Nahel Merzouk, tué par un tir de police à seulement 17 ans.
En s'appuyant sur des témoignages de militantes, de membres d'associations mais aussi sur l'histoire de sa propre mère, Selim Derkaoui explore les combats de ces femmes stigmatisées par une société qui les culpabilise. Un ouvrage, fruit de deux ans d'enquête, qui appelle à lutter collectivement contre le patriarcat, le racisme d'État et les méfaits du système capitaliste.

Selim Derkaoui est journaliste indépendant, contributeur au *Monde diplomatique*, *Mediapart*, *Frustration* et *Le Média*. Il a cofondé la version web du magazine Frustration en 2018 et en a été le corédacteur en chef pendant quatre ans. Il est le coauteur de *La guerre des mots* (Le Passager Clandestin, 2020) et l'auteur de *Rendre les coups* (Le Passager Clandestin, 2023).

Selim Derkaoui

LAISSE PAS TRAÎNER TON FILS

Comment l'État criminalise les mères seules

Éditions Les Liens qui libèrent

© Les Liens qui Libèrent, 2025

« Je me suis débarrassée d'un boulet. Maintenant, c'est au tour d'une autre de faire la boniche. La mariée, sans rancune. Bonne chance ! Moi, je suis libre ! Libre ! »

Mamma Roma, Pier Paolo Pasolini, 1962

INTRODUCTION

Ennemies de l'Intérieur

Les mères seules dépensent leur allocation de rentrée scolaire (ARS) dans des iPad et des survêts Adidas hors de prix, elles sont assistées et incapables de gérer correctement leur budget. Ce discours tout en subtilités ne vous est certainement pas étranger : il s'agit d'un marronnier de la rentrée des classes. En septembre 2021, le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, affirme ainsi que l'ARS est parfois utilisée pour « acheter des écrans plats ». « Nous serions aveugles ou naïfs de penser que la totalité de ce que chaque ménage touche en allocation de rentrée scolaire est reversée pour acheter des fournitures ou les livres des enfants. [Ce n'est] pas vrai, et nous tous, nous le savons », abonde le président de la République, Emmanuel Macron, après

avoir visité une école dans un quartier populaire de Marseille. « Avec deux enfants, […] seule, […] au Smic. Si on est au Smic, il ne faut peut-être pas divorcer non plus dans ce cas-là », déclare l'éditorialiste Julie Graziani sur la chaîne d'information en continu LCI en décembre 2019. Un boniment réactionnaire qui occupe et passionne nos éditorialistes *en continu*, déjà dans le taxi à la moindre sollicitation télévisée. Pourtant, selon une étude de la Caisse d'allocations familiales (Caf) parue en 2014, 99 % des bénéficiaires de l'ARS avait acheté des fournitures scolaires, et le montant actuel de l'allocation est de 416 à 454 euros par enfant de 6 à 18 ans, soit le coût moyen d'une rentrée scolaire. Un exemple typique de *fake news* médiatique et gouvernementale.

Je me demande comment ma mère, Fatima Khelifa, pouvait supporter la violence de tels discours. Mes parents se sont séparés lorsque j'étais au collège, et j'ai vécu avec ma mère et mes deux sœurs jusqu'au baccalauréat, avant de vivre avec mon père. Tout au long de sa vie, elle a enchaîné de nombreuses professions à temps partiel ou en intérim, des contrats aidés, l'allocation chômage puis le revenu de solidarité active (RSA). Mon père avait intégré le club sélect des deux paternels sur trois qui versent la pension alimentaire. Il ne la versait jamais en retard et le montant était

proportionnel à nos besoins : 800 euros pour ses trois enfants, en plus de nous payer des loisirs, comme l'inscription annuelle au basket-ball. Brancardier à l'hôpital public de Caen, il ne gagnait pas plus qu'un Smic. Mes parents ont tous deux immigré en France vers l'âge de 6 ans, quelques années après l'indépendance de l'Algérie, en 1962.

Ma famille et moi avons vécu dans plusieurs petits appartements d'une cité de la banlieue caennaise : Hérouville-Saint-Clair, la France périurbaine du bitume et des pâturages. Une ville classée zone prioritaire dans les années 1990 et les années 2000, mais un peu moins démunie et sinistrée que certains quartiers de la banlieue parisienne ou marseillaise. J'ai effectué mon collège dans un établissement expérimental public de type Freinet, un îlot éducatif à la façade en bois situé en plein cœur d'Hérouville – un enseignement qui m'a permis de développer mon esprit critique et de réaliser des activités stimulantes, au-delà de l'apprentissage par cœur et de l'assimilation de codes bourgeois scolaires et conformistes. Depuis une dizaine d'années, je mets mes connaissances emmagasinées, mes capacités d'écriture et mon esprit de synthèse au service de ma classe sociale et de ma filiation postcoloniale. Aujourd'hui, bien que jouissant d'un capital symbolique que je

me suis constitué moi-même, je vis de mon allocation chômage et de petits salaires, et je ne dispose d'aucun patrimoine[1].

Nahel Merzouk, exécuté d'une balle dans le thorax par un policier le 27 juin 2023 à l'âge de 17 ans, n'a pas eu la chance de bénéficier des mêmes opportunités que moi. Sa maman, Mounia, est aide à domicile et son père aux abonnés absents depuis fort longtemps. Le collège de Nahel, à Nanterre, est victime du même sort : les profs ne sont pas remplacés et des heures de cours sont régulièrement supprimées. Nahel était livreur en parallèle de sa scolarité afin de soulager sa mère financièrement, ce qu'on appelle, dans le jargon, « mettre la daronne à l'abri ».

La vidéo de sa mort, filmée par une habitante du quartier, a fait le tour des réseaux sociaux en quelques heures et a provoqué un essaim de révoltes urbaines dans plusieurs banlieues du pays. Dans l'imaginaire collectif, « l'émeute » renvoie à une sauvagerie violente, désorganisée et non conscientisée. La classe politique et les médias convoquent volontiers cette expression pour disqualifier ces événements et masquer leurs

1. Moi comme d'autres, et ceci d'autant plus lorsque nous sommes originaires d'un pays anciennement colonisé.

motivations politiques manifestes. Le soulèvement des indépendantistes kanaks en mai 2024 a été désigné de la même manière : la bourgeoisie détermine si tu es un « révolté » ou un « émeutier » en fonction de ta couleur de peau et de ta zone géographique. Le néocolonialisme français a de beaux jours devant lui.

D'après le ministère de la Justice, 60 % des 1 180 mineurs jugés après ces révoltes vivaient dans une famille monoparentale, dont l'écrasante majorité avec leur mère. Des enfants réprimés brutalement : violences policières, arrestations préventives, peines pour l'exemple, comparutions immédiates. L'attitude du gouvernement à l'encontre de Mounia Merzouk et des mamans des quartiers a été tout aussi brutale : coupes dans les allocations familiales, sanctions, indemnisations réclamées pour les dégradations occasionnées. « Il y a beaucoup de familles que l'on appelle pudiquement monoparentales, mais qui sont en réalité des femmes seules qui élèvent leurs enfants. Il y a donc cette question de l'autorité qu'il faut se poser », a déclaré le ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, lors d'un déplacement à Reims, le 3 juillet 2023 (enfant de mère seule, n'est-il pas le mieux placé pour savoir qu'elle n'est en rien responsable de ses actes, accusé par deux femmes d'avoir profité de sa position dominante d'élu pour obtenir des faveurs sexuelles ?).

En octobre, la Première ministre, Élisabeth Borne, présentait un « plan banlieue[1] » focalisé sur « l'ordre public » et « la responsabilité parentale » et, un mois plus tard, la ministre des Solidarités et des Familles, Aurore Bergé, proposait la mise en place de « travaux d'intérêt général » pour les « parents défaillants ». Des réponses sécuritaires à défaut de solutions sociales et de nouvelles politiques publiques ciblées et efficaces. Dans le viseur, l'ennemie de l'Intérieur qui bénéficie d'« aides sociales » à perpétuité et met au monde une enfance radicalisée : la mère isolée.

Le pouvoir ne brille pas par son originalité : en 2005, lors des révoltes provoquées par la mort de Zyed Benna et de Bouna Traoré suite à un contrôle policier, les éléments de langage étaient identiques. Les emplois cumulés et mal rémunérés des mères seules sont une entrave importante à l'éducation pleine et entière de leurs enfants. Dans des territoires où les services publics se font rares (quand ils ne reproduisent pas, comme l'école, les inégalités sociales), la rue est une alternative éducative et l'absence de perspective la norme. Un discours qui peut paraître galvaudé, mais accuser ces femmes de

1. « Émeutes urbaines : Élisabeth Borne parie sur la "fermeté" », *Le Monde*, octobre 2023.

ne pas élever correctement leurs enfants permet à l'État et aux gouvernements successifs de détourner l'attention de la responsabilité de leurs choix politiques, sociaux et économiques favorables aux classes dominantes, défavorables aux plus démunis du pays. Les « mères célibataires » ont été encensées par les classes dirigeantes au tout début du mouvement des Gilets jaunes, avant d'être réprimées à coups de LBD lorsqu'elles ont contesté l'ordre bourgeois dans les chics arrondissements parisiens.

En France, d'après l'Insee, sur les 8 millions de familles avec enfants de moins de 18 ans, un peu moins de 2 millions sont monoparentales, un chiffre qui ne prend pas en compte les familles qui ne le déclarent pas, ni le fait que beaucoup d'enfants vivent chez leurs parents bien après leur majorité. Toujours selon l'Insee, pour être considéré comme monoparental, l'enfant doit vivre la moitié du temps ou plus chez un parent (les gardes alternées sont donc comptabilisées). Les familles monoparentales sont aujourd'hui 23 % (une famille sur quatre), contre 12 % en 1990 (une famille sur dix). Dans les années 1960, le veuvage était encore la principale cause de monoparentalité. Dans l'entre-deux-guerres puis dans les années 1970, la normalisation du divorce, la baisse

des mariages et la hausse des séparations ont contribué à l'augmentation des familles monoparentales : selon les données de la Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf), plus de 425 000 couples, mariés ou non, se séparent chaque année, et environ un couple sur deux a au moins un enfant. La famille est de plus en plus construite autour de l'enfant, au détriment du lien conjugal, par essence moins pérenne.

De ce fait, la notion de « parent isolé » est régie par plusieurs critères précis définis dans l'article L262-9 du Code de l'action sociale et des familles : est considérée comme parent isolé toute personne ayant la charge principale ou exclusive d'un ou plusieurs enfants. Elle se caractérise ainsi par le fait de vivre seule et de ne pas partager ses revenus et ses charges avec une autre personne : c'est la case T « parent isolé » de la déclaration d'impôt. Et ce, quelle que soit la situation de l'ex-conjoint : décédé, démissionnaire ou présent.

82 % des familles monoparentales sont des mères qui ont la garde exclusive de leurs enfants, soit quatre familles sur cinq. 90 % d'entre elles demandent la garde totale des enfants et l'obtiennent dans la grande majorité des cas, ce qui conduit à une garde exclusive de la mère et donc à l'octroi d'une pension alimentaire du père, d'un commun accord ou défini par une

décision de justice[1]. Par conséquent, je n'utiliserai pas l'expression de « famille monoparentale » dans ce livre, car elle masque une problématique fondamentalement genrée.

Dans la même idée, les « filles-mères », appliqué aux jeunes femmes ayant donné la vie en dehors du mariage et abandonnées par le père de l'enfant, est aujourd'hui une catégorie sociale bien trop restrictive. Elles ont inspiré de nombreux auteurs français du XIXe siècle dans leurs romans naturalistes, comme Émile Zola (*L'Assommoir*, 1876) et Guy de Maupassant (*Une Vie*, 1883). En 1912, une loi a permis aux « mères célibataires » de contraindre le père à reconnaître leur paternité : elles n'étaient plus les seules fautives. Une mesure purement symbolique. Le million de jeunes hommes morts pendant la Première Guerre mondiale ont permis à ces filles-mères d'intégrer l'idée qu'elles avaient droit à une forme de solidarité nationale.

La mère seule, c'est d'abord une réalité statistique accablante dont il faut dresser précisément les contours, au risque de ne pas savoir de quoi on parle.

1. Il est rare qu'un père demande à ce que la résidence principale de l'enfant soit fixée chez lui : seulement 12 % des demandes paternelles. *Idées reçues sur les familles monoparentales*, Le Cavalier Bleu, 2024.

Selon l'Insee, en 2016, 34,8 % des personnes vivant dans une « famille monoparentale », donc essentiellement des mères, étaient pauvres, soit une proportion 2,5 fois plus élevée que dans l'ensemble de la population, et 41 % des enfants mineurs qui étaient élevés par une mère seule se trouvaient en dessous du seuil de pauvreté. En 2016, d'après la revue médicale *The American Journal of Public Health* (AJPH) concernant 13 pays dont la France, les mères isolées avaient un risque accru de 40 % de souffrir de maladies cardiaques, et de 74 % d'être victimes d'un accident vasculaire cérébral (AVC) par rapport aux femmes en couple – les maladies cardiovasculaires étant la deuxième cause de décès maternels[1].

Dans nos sociétés capitalistes néolibérales, les inégalités de naissance entre les deux sexes se poursuivent

1. Un rapport de l'Inserm publié le 3 avril 2024 montre que le suicide est devenu la première cause de mortalité maternelle. Il recense environ un décès maternel de cause psychiatrique toutes les trois semaines en France. Le risque de décès est plus élevé pour les femmes résidant dans les départements et régions d'outre-mer et pour les femmes migrantes (risque 3,1 fois plus important pour les femmes nées en Afrique subsaharienne). Plus de la moitié des décès seraient évitables. « Des femmes ressentent encore une forte culpabilité à éprouver de la tristesse, un manque de plaisir avec leur enfant, un sentiment de n'être pas une bonne mère, mais verbalisent peu », détaille à l'AFP Catherine Deneux-Tharaux, directrice de recherche à l'Inserm.

et s'aggravent lors de la mise en couple et l'arrivée du premier enfant, toujours au bénéfice de la gente masculine : « La société de classes se reproduit grâce à l'appropriation masculine du capital et les mécanismes de contrôle et de distribution de capital varient selon les classes sociales mais aboutissent toujours à la dépossession des femmes[1]. » En France, c'est seulement à partir du 1er février 1966 que la femme est devenue l'égale juridique de l'homme : les Françaises n'ont plus eu besoin du consentement de leur mari pour choisir une profession ou ouvrir un compte en banque. Malgré tout, les hommes détiennent les capitaux et investissent dans le temps, contrairement aux femmes, qui effectuent les dépenses courantes pour le couple et les enfants. Dans l'incapacité de reporter sur leur conjoint le poids écrasant des tâches domestiques, elles acceptent des temps partiels ou quittent leur travail après la naissance du premier nourrisson. L'Insee observe ainsi une chute de 20 % du niveau de vie chez les femmes à la suite d'une séparation, contre 3 % pour les hommes, souvent parce que leur conjoint touchait un salaire plus élevé qu'elle. En dépit d'une meilleure réussite scolaire et académique, l'écart des salaires moyens entre

1. Céline Bessière et Sibylle Gollac, *Le Genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités*, La Découverte, 2020.

hommes et femmes varie d'environ 30 % à niveau de diplôme égal.

Le chômage augmente deux fois plus vite pour elles que pour les hommes et 80 % des travailleurs pauvres sont des travailleuses : en 2017, elles occupaient 70 % des CDD et 78 % des emplois à temps partiel. Quant aux mères seules, leurs faibles revenus sont liés aux difficultés qu'elles rencontrent sur le « marché du travail » : elles occupent très souvent des emplois à temps partiel car il est difficile de faire garder leurs enfants. Faute de pouvoir se rendre disponibles, elles se retrouvent bloquées dans leur évolution professionnelle. Tandis que la maternité n'a guère d'incidence sur la fiche de paie des 5 % des salariées les mieux rémunérées, la chute de revenus s'élève à 38 % pour les 5 % de leurs consœurs les moins fortunées. D'après l'Insee, les trajectoires professionnelles des femmes les moins bien rémunérées sont encore plus affectées par l'arrivée d'un enfant : autrement dit, les inégalités de genre ont un impact plus important chez les femmes des milieux populaires.

La sociologue Marie-Clémence Le Pape, qui a codirigé avec Clémence Helfter l'ouvrage collectif *Idées reçues sur les familles monoparentales* (Le Cavalier Bleu, 2024), le confirme : statistiquement, les mères seules

sont plus souvent moins diplômées que la moyenne et la monoparentalité concerne donc davantage les femmes des classes laborieuses. La vie conjugale étant soumise aux conditions de vie matérielle, la précarité du couple entraîne plus de séparations[1] : des horaires plus contraignants, moins de congés payés et de loisirs pour se ressourcer, des angoisses constantes sur l'avenir, un risque de chômage accru et une plus forte probabilité de se disputer à propos des aspects financiers. De plus, les conjoints meurent plus tôt que leurs homologues de milieux sociaux privilégiés : maladies et cancers professionnels[2], accidents du travail (deux morts par jour), mauvaise santé alimentaire (les aliments sains coûtent plus cher et un parent sur trois se prive de manger pour nourrir ses enfants en France, d'après le baromètre du Secours populaire de 2024). Contrairement à ce qui se passe après une séparation, les femmes dont le partenaire est décédé restent plus longtemps dans la monoparentalité.

1. Contrairement aux milieux bourgeois, qui préservent la transmission et la préservation de leur patrimoine, ainsi que leur réputation – quitte à dissimuler des souffrances et violences conjugales.

2. Par exemple, 50 700 à 80 400 cancers seraient d'origine professionnelle chaque année et la plupart des salariés en décèdent ; il est très difficile de les faire reconnaître et le patronat y veille. « Ces cancers professionnels qui tuent en silence », *Le Monde diplomatique*, juin 2022.

Selon l'économiste Anne Solaz, la garde alternée concerne essentiellement les catégories sociales aisées, en capacité de pouvoir accueillir leurs enfants dans deux logements distincts à proximité de leur école et d'assurer leurs besoins matériels, et qui bénéficient également d'horaires de travail moins contraignants. De plus en plus de pères sollicitent cette résidence alternée depuis les années 2000, mais cela demeure un cas de figure minoritaire (18 % des demandes paternelles). En 2020, seulement 12 % des enfants dont les parents sont séparés vivent en résidence alternée. Les deux parents sont alors considérés comme « isolés » selon les impôts et la Caf[1].

En ce sens, les qualificatifs folkloriques et dépolitisés de « mère célibataire » et de « maman solo », utilisés dans la presse bourgeoise, paraissent en décalage avec cette réalité sociologique. La plupart des ouvrages existants prennent la forme de « tutos » second degré destinés à des femmes cadres, tels que *Ça, il n'y a qu'une mère célibataire qui peut le faire : Les super pouvoirs et les conseils pratiques des femmes qui élèvent seules leurs enfants* (Judith Pardo, Les Indociles, 2019). Les

1. Dans chacun des domiciles parentaux, les enfants en résidence alternée vivent soit en famille monoparentale, soit, si leur parent a un conjoint (leur beau-parent donc), en famille recomposée.

« mamans solos » de la bourgeoisie ont ce privilège de classe et de femmes blanches d'être moins stigmatisées, moins coupables des maux de la société et des déviances de leurs enfants. Pour les désigner, on ne parle pas d'« isolement » mais de « célibat », qui peut se révéler être un choix pleinement assumé grâce à l'adoption, à l'instar de personnalités américaines comme Madonna et Sandra Bullock, ou à la procréation médicalement assistée (PMA). Des femmes média-compatibles qui sont parvenues à devenir mère sans homme tout en assurant leur carrière : « Elles sont belles, elles sont célèbres, mères de famille et célibataires ! Découvrez ces stars, qui au quotidien, jonglent entre leur carrière et leur vie de famille, en élevant seules leurs enfants, avec on n'en doute pas, l'aide d'une nounou », introduit l'article « Célèbres, mamans… et célibataires ! » paru dans le magazine *Elle*. Une *nounou d'enfer* qui est probablement une mère isolée résidant loin de la capitale et qui s'est exilée à des milliers de kilomètres de son pays natal.

« Combien de fois ai-je mesuré ma chance de ne pas souffrir de problèmes financiers, de vivre près du domicile du père de ma fille, de pouvoir payer des baby-sitters et des nounous pour travailler ou sortir ? Aucune commune mesure avec des mères courant à l'autre bout de l'Île-de-France pour des boulots mal

payés, des logements pas toujours dignes, des relais difficiles à trouver. Aucune commune mesure, sinon peut-être ce regard qui s'abat sur la femme divorcée, cette mère seule qui ne "refait" pas sa vie, qui ne forme pas de famille recomposée, et les difficultés que je rencontre pour que mon ex-conjoint paie la pension alimentaire », confie Camille, une de mes amies, cadre et parisienne. Les controverses télévisées sur l'allocation de rentrée scolaire et les attaques gouvernementales contre les « parents défaillants » après des révoltes urbaines ne ciblent pas les « mamans solos » comme Camille, l'animatrice télé Cristina Cordula ou la ministre Rachida Dati, mais ma mère Fatima. En d'autres termes, il est invraisemblable d'étudier le phénomène des mères seules uniquement sous le prisme du genre et du patriarcat sans un point de vue de classe et d'immigration postcoloniale : l'aspiration à une « sororité entre toutes les femmes » est un mirage tant que subsistent de violents antagonismes sociaux et des rapports de domination ethnoraciaux.

Les expressions de « mère seule » et de « mère isolée » renvoient davantage à une réalité politique et sociale. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les deux premiers collectifs du pays se nomment la Collective des mères isolées (2020) et le Mouvement des mères

isolées (2022) : « isolées » comme l'indique la case T des impôts qu'elles cochent tout au long de leur vie, « isolées » de leur conjoint par nécessité suite à des violences conjugales, « isolées » à tout point de vue. Car lorsque l'on met le doigt sur ce phénomène, nous sommes confrontés à un puits sans fond de problématiques : les violences conjugales, sexistes et sexuelles, l'inflation, le logement, le handicap, les métiers essentiels déconsidérés au bénéfice de *bullshit jobs* pour cadres pressés, les violences policières, la démission paternelle, la dématérialisation, la justice pour mineurs, l'Aide sociale à l'enfance… C'est pourquoi dans le cadre de mes enquêtes pour *Le Monde diplomatique*, *Mediapart* et *Frustration Magazine*, je croise systématiquement sur mon chemin ces mamans : « Tu sais, c'est encore pire pour elles ! » m'a-t-on certifié plusieurs fois par téléphone et lors de mes reportages.

Ce livre n'est pas un état des lieux ponctué de « témoignages bouleversants » de « mères courage invisibles » : la plupart d'entre elles sont bel et bien visibles et n'ont pas attendu que des médias ou qu'un député s'emparent du sujet pour exister comme de simples « témoins » ou des statistiques désincarnées[1]. Cet

1. Les classes laborieuses ont ce désavantage de ne pas disposer des supports de diffusion culturels et médiatiques pour exprimer leurs idées et leurs indignations : des générations de CSP+ s'en